

« LA PLACE DE L'ASSURANCE DANS LE 5E RISQUE »

Cocktail Santé



Pourquoi créer une 5e branche de la Sécurité sociale, dédiée à la perte d'autonomie ? Comment mieux accompagner les aidants et les aidés ? Le risque de dépendance est-il assurable ?

Selon l'Insee, la France devrait compter en 2050 4 millions de personnes âgées en perte d'autonomie, contre 2,5 millions aujourd'hui. Cette projection, effet mécanique du vieillissement de la population française, traduit le besoin de changer d'échelle dans la prise en charge de la perte d'autonomie par les différents acteurs (Assurance Maladie, Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (Cnsa), départements, ...). La question n'est pas seulement démographique : c'est un enjeu de société. Les Français expriment le désir de vieillir chez eux, souhait renforcé depuis la tragédie pandémique qui frappe les Ehpad. Il s'agit donc d'inventer un nouveau modèle : comment prolonger au maximum le maintien à domicile ? Peut-on concevoir des solutions intermédiaires entre domicile et maison de retraite ? Quel sera l'Ehpad du

futur ? Enfin, l'enjeu est territorial : une 5e branche de « sécurité sociale » sous-entend une plus grande équité de service, alors qu'aujourd'hui l'offre et le prix des Ehpad, les services à domicile, les prestations d'allocation personnalisée d'autonomie (Apa) sont très variables d'un département à l'autre.

Mais l'urgence du 5ème risque, c'est d'abord d'augmenter la part des dépenses de santé consacrées à la perte d'autonomie, avec la revalorisation des métiers du grand âge, ni assez reconnus et ni assez payés. Le secteur est confronté à des difficultés de recrutement, alors même qu'il doit embaucher 260 000 professionnels d'ici à 2025. C'est l'objet du rapport El Khomri qui recommande un investissement de 850 millions d'euros par an en augmentations de salaire, formations, amélioration des conditions de travail. D'autres chantiers sont bien sûr à mener : rénovation – voire réinvention – des Ehpad et des résidences autonomie, renforcement des services d'accompagnement à domicile, aide aux aidants...

L'assurance a toute sa place dans le 5ème risque. Ce dernier ne pourra pas répondre en effet à l'ensemble des besoins de financement d'accompagnement et d'hébergement. C'est à nos yeux une réponse à la lancinante question du reste à charge. Car la seule pension de retraite, pour la très grande majorité des

Français s'avère logiquement insuffisante pour faire face au coût d'une dépendance lourde, c'est-à-dire couvrir le prix d'un Ehpad ou d'un maintien à domicile. A l'OCIRP, nous proposons une garantie pour les particuliers et les entreprises au bénéfice de leurs salariés. Celle-ci ouvre droit, moyennant une cotisation modérée, à une rente en cas de perte d'autonomie.

L'assurance est également un acteur essentiel pour l'accompagnement des services. C'est pourquoi cette garantie donne accès à des services personnalisés : assistance administrative, formation de l'aidant, aide et garde à domicile... Enfin, l'assurance, dans l'ensemble de ses composantes, joue un rôle majeur pour la prévention de la perte d'autonomie. A la suite de l'Agirc-Arrco et de manière générale des groupes de protection sociale et des caisses de retraite, dont l'action sociale joue un rôle majeur et souvent précurseur dans notre secteur, nous croyons beaucoup dans la prévention. Accompagner quelqu'un dans l'aménagement de son domicile, dans la nutrition, dans un bilan médical, dans des activités sociales : ce sont des investissements de proximité, assez simples à mettre en œuvre, susceptibles de repousser de plusieurs années la perte d'autonomie.

Pierre Mayeur (1), directeur général de l'Ocirp (2), union d'institutions de prévoyance